

07/5

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****de la séance du 21 novembre 2005****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Jean-Jacques GABAS, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART (départ à 9h56 procuration François RACHLINE), Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.

Gallien LEFEVRE, Virginie BATTU, Jean-Baptiste DABEZIES, Jean-Baptiste GOULARD.

Jean-Marie ALLIAUME, Samia KHELIFI.

Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

**Absents ou excusés**

Jean-Baptiste PREVOST (procuration Gallien LEFEVRE), Elise DUFOURNIER (procuration Virginie BATTU), Florence OULES, Sonia MARCOUX.

Pascale LECLERCQ.

Jean-Emmanuel COMBES (procuration François RACHLINE), Marie-Louise ANTONI (procuration Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, René REMOND (procuration Jean-François SIRINELLI), Paul PENY, Jean-François TROGRIC (procuration Michel PEBEREAU).

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS

Laurent BIGORGNE

Nadia MARIK

Estelle FRISQUET

Isabelle HOMONT

Nelly ANTOINE

directeur,

directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie

et du développement,

remplaçant Gaëlle COUTANT, directrice de la communication,

assistante de Laurent BIGORGNE,

représentante du recteur.

\*\*\*\*\*

- |      |   |       |
|------|---|-------|
| I.   | Modifications du règlement d'admission en Master.                     | p. 2  |
| II.  | Bilan de la rentrée 2005-2006.  | p. 7  |
| III. | Participation au GIP « Institut des Amériques latines ».              | p. 13 |
| IV.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 octobre 2005. | p. 14 |
| V.   | Echange d'informations sur des questions diverses.                    | p. 14 |

## CONSEIL DE DIRECTION

### PROCES-VERBAL

#### DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2005

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

#### **I. Modifications du règlement d'admission en Master**

##### *a) Exposé*

Laurent BIGORGNE présente le projet de règlement pour l'admission dans le diplôme de l'IEP de Paris. Il rappelle que ce projet est le fruit de nombreuses discussions en Conseil depuis un an et d'une discussion conclusive lors du dernier Conseil de Direction en octobre, ainsi que d'un certain nombre de discussions en groupe de travail. Le premier constat est que le règlement actuel d'admission au sein du Master de Sciences Po est obsolète, puisqu'il comporte par stratifications successives un empilement de procédures d'admission. La première proposition est de reprendre de zéro les principes de l'admission à Sciences Po, sachant que pour ce qui concerne la situation des étudiants admis en Master via le Certificat international d'Etudes politiques (CIEP), le règlement a été remis à neuf il y a moins de deux ans. En dehors de ce toilettage, plusieurs modifications et éléments de réflexion sont proposés.

S'agissant de la procédure d'admission classique, concernant les candidats à bac+3, le précédent règlement d'admission n'offrait pas de choix pour l'épreuve de réflexion personnelle. Là où l'épreuve d'histoire offre le choix entre quatre sujets, l'épreuve sur texte court ou de réflexion personnelle n'offre qu'un seul sujet et impose aux candidats une épreuve littéraire, quel que soit leur horizon intellectuel, sans aucune possibilité de valoriser par exemple pour un ingénieur, un juriste ou un diplômé d'école de commerce, sa formation d'origine. Parce qu'elle privilégie les humanités classiques, cette épreuve ne met pas tous les candidats sur un pied d'égalité au départ. Le deuxième élément de réflexion est le choix de l'épreuve de spécialité, qui fait écho à la formation originelle du candidat. Mais alors que les diplômés d'histoire, de droit ou d'économie ont des épreuves correspondant à leur formation, les scientifiques se voient proposer une note de synthèse et rien d'autre. Un certain nombre de candidats venant d'écoles de commerce se voient proposer une dissertation portant sur la gestion des entreprises et non une étude de cas, ce qui n'est pas nécessairement en phase avec les évolutions pédagogiques des écoles de commerce. Lors du dernier bilan des admissions, on a constaté un déséquilibre entre les élèves issus de formations scientifiques et juridiques et les élèves issus de formations littéraires, au profit de ces derniers, qui réussissaient mieux grâce à l'épreuve de réflexion personnelle et à l'épreuve de spécialité. La proposition qui est faite aujourd'hui est d'offrir aux candidats scientifiques une épreuve de méthode quantitative et de généraliser la possibilité de choisir l'épreuve de synthèse à tous les candidats.

Autre inflexion importante : au niveau de la procédure d'admission dans le cadre de la formation continue diplômante, il est prévu de faire passer la durée de l'expérience professionnelle requise de cinq à trois ans. La dernière séance du Conseil de Direction avait permis que se dégage un consensus sur ces points. Il souhaite revenir sur deux questions. En premier lieu, on a procédé par réécriture du règlement plutôt que par résolutions, car à la reprise du règlement d'admission en Master, on a constaté que ce document était de nature archéologique, au sens où les différentes strates d'admission qui existaient dans les années 90 n'avaient pas été revues et re-rédigées. Le règlement présenté aujourd'hui reprend exactement la trame de l'ancien règlement tout en étant très simplifié par rapport à des procédures dont certaines remontent à plus d'une décennie.

Deuxième élément de réflexion : conformément à ce qu'avait souhaité le Conseil, s'est tenu un groupe de travail sur la discussion qui avait été ouverte concernant les formations en apprentissage à Sciences

Po, qui ont aujourd'hui le plus haut degré de professionnalisation au sein de l'Institut. Ce groupe de travail n'est pas parvenu à arrêter une position commune au terme de la discussion qui a été très ouverte et très riche. Avant qu'un projet soit soumis au Conseil, le groupe a demandé que l'on rediscute en séance de ce que pourrait être cette voie d'accès complémentaire pour trois mentions du Master : gestion des ressources humaines, communication et marketing, et journalisme. Le groupe de travail a rappelé que les deux premiers de ces trois cursus correspondaient auparavant à un DESS et qu'ils attiraient des candidats dont le parcours, les expériences et la personnalité étaient très variés. Les diplômés de Sciences Po étaient relativement peu souvent candidats à ces DESS et ces formations étaient largement ouvertes sur l'extérieur. Aujourd'hui, on ne retrouve pas nécessairement le même type de candidatures à l'entrée des Masters gestion des ressources humaines et communication et marketing. Il y a sans doute là un effet d'autocensure, en raison du fait que les épreuves écrites d'admission, qui sont perçues comme très académiques, peuvent décourager un certain type de candidats qui venaient auparavant vers les DESS de Sciences Po en présentant une candidature très tournée sur la pratique et qui valorisait souvent l'expérience professionnelle. L'objectif de la procédure envisagée serait de permettre à ce type de candidats, qui souhaitent une professionnalisation forte des études, d'accéder au Master de Sciences Po en GRH, communication et marketing et journalisme. Ce que l'on souhaite proposer au Conseil consiste en deux épreuves écrites : une épreuve de langue et une épreuve écrite telle qu'elle existe pour la formation continue diplômante, qui permettrait, au titre de l'admissibilité, d'établir la capacité à rédiger et à argumenter de ces candidats. On jugerait de cette admissibilité au vu d'un dossier construit sur le parcours des candidats ainsi que sur les deux épreuves écrites. Il y aurait ensuite deux épreuves orales déterminant l'admission : un entretien oral devant un jury de trois personnes, sur la base du dossier de candidature présenté, et un entretien de mise en situation professionnelle dans le domaine auquel aspire le candidat. Il ne s'agit pas de demander aujourd'hui un vote du Conseil de direction sur cette possible procédure, mais plutôt de continuer la discussion qui s'est poursuivie en groupe de travail et qui revient maintenant devant le Conseil.

#### *b) Questions et observations*

Michel PEBEREAU le remercie. Il le félicite sur la manière dont le règlement d'admission a été repris. Le fait d'avoir un texte simple et unificateur sur deux pages est une excellente chose. Il indique qu'il a un petit problème avec le titre du document, qu'il trouve étrange, et propose d'ouvrir la discussion.

Bruno MAQUART demande si on peut lui expliquer la procédure de l'article 4, qui concerne l'admission pour les professionnels.

François-Xavier PRIOLLAUD demande, pour la même procédure, quelle est la justification de la limitation à trois du nombre de candidatures au titre de l'article 4. Cette limitation n'existe pas pour les autres procédures d'entrée en Master.

Isabelle MARIANI s'associe à cette question.

Virginie BATTU demande une précision sur ce point de l'article 1 : « sont également admis à se présenter les candidats ayant effectué une année de Lettres supérieures suivie de deux années de Première supérieure, admissibles ou sous-admissibles à une Ecole normale supérieure. » Elle demande pourquoi tous les candidats ayant effectué trois années de préparation littéraire ne peuvent pas se présenter. Elle souhaite également savoir à quoi correspond exactement la deuxième année de maîtrise de sciences de gestion.

Patrice-Michel LANGLUME souhaite revenir à la procédure d'admission pour les professionnels. L'article 4 ne mentionne aucun entretien oral pour les candidats.

Laurent BIGORGNE répond que l'entretien oral pour l'admission des professionnels est prévu à l'article 5.

Jean-Paul FITOUSSI rappelle que l'on avait parlé pour l'école de journalisme d'une voie d'admission pour les économistes, à la demande du Conseil. Par ailleurs, il demande pourquoi on détermine à l'avance la forme de la troisième épreuve, qui est une dissertation. Il comprend que c'est une forme

privilegiée pour l'histoire et pour un certain nombre de disciplines, mais ce n'est pas le cas pour d'autres : certainement pas pour l'épreuve quantitative et sans doute pas pour l'économie.

Laurent BIGORGNE répond à Bruno Maquart que la procédure d'admission pour les professionnels permet depuis longtemps à un certain nombre de candidats ayant au moins cinq années d'expérience professionnelle de se présenter à l'admission en 4<sup>ème</sup> année. Il s'est avéré depuis plusieurs années que le nombre de candidats stagne et que le nombre de reçus comporte une part de plus en plus importante d'étudiants de qualité, mais d'origine plutôt uniforme : ce sont généralement des hommes d'une quarantaine d'années qui sont cadres militaires. Cette procédure, qui consistait à faire entrer au sein du Master des professionnels, hommes et femmes, venant d'horizons très divers, n'atteint plus ses objectifs. C'est pourquoi il est prévu de faire passer de cinq à trois le nombre d'années d'expérience professionnelle requises, pour avoir des candidats plus jeunes et ne pas réserver *de facto* aux seuls fonctionnaires l'accès à cette procédure. Il souligne que l'on travaille aussi sur les contenus de la formation continue diplômante. C'est au moment de la détermination des agendas, des emplois du temps et des objectifs à atteindre que se fait aussi la discrimination des candidats en fonction de leurs origines professionnelles. S'agissant de la limitation à trois du nombre de candidatures, c'est une disposition qui était déjà prévue par l'ancien règlement et qui a été maintenue. Erhard Friedberg, qui a présidé pendant quelques années le jury d'admission, peut témoigner du fait que l'on voit arriver des candidats qu'il ne faut pas leurrer sur le niveau nécessaire pour entrer à Sciences Po. Après trois échecs à cette procédure, plutôt que d'entretenir un faux espoir chez un certain nombre de candidats, on préfère leur dire, à travers cette disposition réglementaire, qu'il n'est pas utile de persévérer. En ce qui concerne l'article 1 et les candidats ayant suivi une préparation littéraire, il répond à Virginie Battu qu'il s'agit des candidats ayant effectué une hypokhâgne et deux années de khâgne. S'ils ont obtenu une licence à l'issue de ces trois années, ils peuvent de toute façon se présenter, l'alinéa 1 de l'article 1 prévoyant que « Sont admis à se présenter à l'examen d'entrée en 1<sup>ère</sup> année du diplôme de l'IEP de Paris les étudiants titulaires d'un diplôme décerné à l'issue d'un cursus comportant au moins trois années post baccalauréat. » Mais toutes les classes préparatoires aux grandes écoles n'ont pas de dispositif d'équivalences permettant l'accès à une licence. Pour ne pas pénaliser les candidats qui n'ont pas de diplôme, peuvent aussi se présenter les élèves admissibles ou sous-admissibles à une école normale supérieure. On a souhaité maintenir cette clause, qui n'est pas restrictive, mais plutôt extensive. S'agissant de la maîtrise de sciences de gestion, pour l'instant, même dans le cadre de la réforme LMD, elle n'a pas disparu. Ce type de formation ne délivrait pas auparavant de licence et il fallait effectuer les deux années de la formation pour obtenir un diplôme, en l'occurrence une maîtrise. Cette disposition de la procédure d'admission de Sciences Po permettait à ces candidats de se présenter à l'entrée à Sciences Po à bac+3, à l'issue de leur première année de maîtrise. Ces processus vont être normalisés, mais pour tenir compte des candidats qui sont en maîtrise de sciences de gestion, qui ont pu redoubler ou connaître des problèmes dans leur scolarité, Sciences Po a souhaité faire demeurer ce dispositif qui s'éteindra de lui-même au moment où toutes les maîtrises de sciences de gestion seront intégrées dans le schéma LMD. En ce qui concerne les épreuves à option, mentionnées au troisième alinéa de l'article 2.b., il répond à Jean-Paul Fitoussi qu'il est vrai que la dissertation reste dominante dans l'épreuve de spécialisation. Cette question a déjà été soulevée et des solutions sont envisagées. Cette année, on a d'ores et déjà souhaité que l'épreuve de gestion d'entreprise ne soit plus une dissertation mais une étude de cas, pour en terminer avec une épreuve qui reflétait peu la réalité des formations dans un certain nombre d'universités ou d'écoles de gestion. L'épreuve de commentaire et de critique de l'actualité pour l'admission en école de journalisme se place également en dehors de ce cadre, ainsi que la note de synthèse. S'agissant de la dissertation en économie, tout est ouvert pour faire évoluer cette épreuve dans les prochains mois. Il ne faut pas rester bloqués sur la seule dissertation. En ce qui concerne la possibilité d'accueillir davantage d'économistes au sein de l'école de journalisme, cette possibilité pourra être discutée, si le Conseil en est d'accord et souhaite poursuivre cette réflexion, dans le cadre de la réflexion complémentaire sur l'admission en Master.

Richard DESCOINGS ajoute que l'école de journalisme a une difficulté concrète, qui est qu'il y a 40 élèves par promotion : un tiers d'étudiants étrangers, un tiers d'étudiants issus du 1<sup>er</sup> cycle de Sciences Po et un tiers de candidats venant d'autres horizons universitaires. La voie spécifique pour les économistes se trouverait dans le dernier tiers, qui a entre 12 et 15 places possibles et avait 450

candidats en 2005. Afficher à l'intérieur de ces 12 ou 15 places trois ou quatre places réservées aux économistes n'est pas une bonne solution. Il pense qu'il y a moyen d'aboutir au même résultat en choisissant certains sujets lors des épreuves d'admission. Mais on n'a pas oublié cet objectif.

Michel PEBEREAU revient sur le titre du document et demande si on ne peut pas trouver une terminologie moins surannée que « règlement pour l'admission dans le diplôme de l'IEP de Paris ».

Richard DESCOINGS propose « admission dans le cursus menant au diplôme de Sciences Po ».

Michel PEBEREAU est d'accord. Il demande aux membres du Conseil de Direction s'ils sont d'accord pour voter globalement sur le projet de règlement, au lieu de voter par articles séparés. Personne ne s'y opposant, il propose de passer au vote.

*c) Vote :*

Le projet de règlement pour l'admission dans le cursus menant au diplôme de Sciences Po est adopté à l'unanimité.

Michel PEBEREAU propose de passer à la discussion sur les Masters en apprentissage.

Richard DESCOINGS rappelle que le groupe de travail n'a pas trouvé de consensus sur cette question. Il est donc demandé aux membres du Conseil de Direction de s'exprimer à nouveau pour voir s'ils souhaitent aller de l'avant pour ces dispositifs, qui ont donné de bons résultats jusqu'à présent, ou s'ils considèrent qu'il faut d'abord stabiliser les expériences. Deux questions se posent : celle du nombre de formations en apprentissage proposées aux étudiants et celle des modalités d'admission et d'organisation dans ces formations.

Michel PEBEREAU a l'impression que c'est une expérience qui présente de l'intérêt. Elle a été engagée sur une large échelle par un certain nombre d'écoles de commerce depuis plusieurs années. Elle présente de l'intérêt essentiellement pour les étudiants concernés. Elle leur permet, notamment lorsqu'ils ont une perspective d'emploi qui se présente, de combiner leurs études avec une situation de pré-embauche dans des conditions très satisfaisantes. En outre, cela peut être une solution pour les étudiants dont les familles ne peuvent pas financer leurs études. Il ne voit donc pas d'obstacle à ce que cela s'étende. Jusqu'à présent, les expériences qui ont eu lieu dans les établissements d'enseignement supérieur ont été positives. Autant il comprend les réserves que peut susciter l'idée de l'apprentissage à 14 ans, autant, pour les études supérieures, il n'y a pas de raison qu'il y ait un blocage de principe. Il pense qu'il y a un grand intérêt à continuer dans cette direction.

Virginie BATTU indique que l'UNEF est très satisfaite de la mise en place de formations en apprentissage au sein de Sciences Po. C'est une excellente chose, dans la mesure où l'insertion professionnelle est une préoccupation majeure des étudiants. Cependant, on propose aujourd'hui d'ajouter une procédure d'admission spécifique pour certains Masters de Sciences Po en apprentissage. L'UNEF est très réticente devant cette proposition. En premier lieu, ces formations font partie du Master de Sciences Po. Elles s'intègrent dans le même diplôme et il paraît difficilement justifiable de recruter des candidats avec des procédures différentes, puisqu'ils devront aussi suivre les enseignements de tronc commun et de langues conduisant au diplôme de Sciences Po. En outre, il s'agit de mettre en avant la pratique, le fait que des étudiants issus de cursus différents puissent mettre en valeur ce qu'ils connaissent déjà par rapport au domaine dans lequel ils souhaitent approfondir leurs connaissances. Il y a une certaine contradiction à demander à un candidat de savoir réagir à une situation professionnelle dans le domaine des ressources humaines, de la communication ou du journalisme, alors que la formation qu'ils souhaitent suivre se propose de les former à ces domaines. Elle ne voit donc pas la justification d'une procédure d'admission spécifique qui conduirait à brouiller la lisibilité des Masters et qui contribuerait surtout à éclater Sciences Po en différentes écoles et sous-ensembles de formation.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI pense également que le fait d'avoir des cursus par apprentissage est une très bonne chose. Mais il faut être prudent en ce qui concerne la différenciation des voies d'accès. Cette procédure peut présenter des avantages si on veut recruter un certain profil

d'étudiants. Mais il faut surtout se demander pourquoi on ne les trouve pas dans le vivier du 1<sup>er</sup> cycle et par les procédures d'admission classiques

Bruno MAQUART demande quelle est la position de la direction sur ces questions.

Richard DESCOINGS constate qu'il y a un accord sur le fait que les formations en apprentissage sont une bonne chose. Il présente la position de la direction : Sciences Po avait, jusqu'à l'an passé, en plus des différentes procédures d'admission dans le cursus menant au diplôme d'établissement, une douzaine de procédures de recrutement distinctes pour chaque DESS et DEA. Ces formations s'en trouvaient fort bien la plupart du temps. La mise en oeuvre pour les diplômes nationaux de la réforme LMD a conduit Sciences Po à un immense effort de visibilité. Les DEA ont été entièrement restructurés en un Master de recherche clairement identifié comme tel, avec cinq mentions qui sont également clairement identifiées. Les DESS ont été fondus sur la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année et on a cherché à étendre à l'ensemble des mentions professionnelles du Master les qualités qui avaient été démontrées par les DESS, notamment en termes de professionnalisation et de souplesse pédagogique. Mais ayant réalisé cette plus grande visibilité de l'offre de formation des Masters professionnels, Sciences Po a en revanche rigidifié considérablement la procédure d'admission. En effet, en fusionnant les formations, on a supprimé les filières spécifiques de recrutement qui existaient pour les DEA et les DESS. Par exemple, pour le DEA d'histoire, de nombreux enseignants du secondaire voulaient faire un doctorat parallèlement à leur activité d'enseignement. Ils souhaitaient par cette voie passer de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. En même temps, ce sont des étudiants qui sont en réalité des professionnels et qui ne s'insèrent pas très bien dans les procédures actuelles, qui sont des procédures générales prévues pour de jeunes étudiants en formation initiale. De même, il y avait la possibilité en urbanisme de recruter des architectes et de jeunes professionnels qui souhaitaient compléter leur formation sans pour autant passer par la formation continue diplômante. Ces possibilités ont disparu avec la mise en place du Master professionnalisant et du Master recherche. Richard Descoings pense qu'il faudrait se redonner un peu de souplesse pour le recrutement. On sait bien que les candidats à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle sont très différents des candidats que l'on peut avoir pour des Masters spécialisés. Lorsqu'un candidat a une formation en architecture, la procédure d'admission classique ne permet pas de mettre en valeur ses compétences. L'idée est de permettre à Sciences Po de ne pas perdre la diversité qui existait auparavant.

Erhard FRIEDBERG souhaite intervenir sur ce point, puisqu'il connaissait bien l'histoire du DESS qui est devenu le Master gestion des ressources humaines et qu'il connaît bien la situation de la mention sociologie de l'action du Master recherche. Les Masters souffrent de cette rigidification du recrutement. Une des richesses de la formation en DESS et DEA tenait au recrutement de professionnels soigneusement sélectionnés et pour lesquels c'était souvent une possibilité de faire un pas en avant dans leur carrière qu'ils n'auraient pas pu faire sans cela, ou de changer d'orientation en cours de route. Il pense que cela doit aussi être la vocation des cursus menant au diplôme. Actuellement, on ne peut plus les recruter, ce qui assèche la diversité des cursus. Cette richesse venait de la rencontre de jeunes étudiants qui n'avaient pas encore fait l'expérience de la vie active avec un groupe significatif de personnes ayant une expérience professionnelle en ressources humaines ou en politiques urbaines dans le cas des DESS ressources humaines ou urbanisme, ou qui, pour le DEA de sociologie des organisations, avaient une expérience en conseil. Se fermer à cela constitue vraiment une perte.

Michel PEBEREAU pense que les interventions du directeur et d'Erhard Friedberg sont très éclairantes. Le Conseil serait très négatif dans sa vision s'il arrêtait là sa réflexion, alors que l'on voit que la diversité du recrutement présente un grand intérêt du point de vue des enseignements et du point de vue des étudiants concernés. Il y a un certain nombre de personnes qui, en termes de formation continue, trouvent là une voie qui n'existait pas auparavant. Il fait remarquer à Virginie Battu qu'il s'agit de rétablir une souplesse qui existait auparavant et que la réforme des Masters a fait disparaître sans qu'on l'ait vraiment souhaité.

Virginie BATTU souligne qu'il ne s'agit pas de s'opposer à la diversité ou de créer des barrages supplémentaires à des jeunes professionnels. Mais puisqu'il s'agit de jeunes professionnels, il existe déjà une procédure d'admission pour eux, dans le cadre de la formation continue diplômante. Puisqu'il est prévu d'abaisser le seuil d'expérience professionnelle de cinq à trois ans, on peut espérer

que par ce biais, les candidats qu'on ne recrute plus actuellement du fait de la réforme des Masters pourraient à nouveau accéder à Sciences Po. Il n'est pas nécessaire pour cela de créer des procédures spécifiques. Elle comprend bien que l'on a perdu un certain type de candidats en intégrant les DEA et les DESS dans le Master de Sciences Po. Mais il faut bien voir qu'il s'agit maintenant du Master de Sciences Po, une formation intégrée dans un ensemble qui est une école et qui débouche sur un diplôme. Le fait de multiplier les procédures d'admission spécifiques nuit à l'unicité du diplôme. Elle pense qu'on pourrait peut-être réfléchir à une modification des épreuves d'admission en formation continue diplômante. On pourrait imaginer une épreuve qui mettrait en valeur les compétences des jeunes professionnels pour la mention du Master qu'ils souhaitent suivre.

Jean-Paul FITOUSSI entend là une inquiétude de nature un peu corporatiste. Il souligne que Sciences Po n'a jamais bradé les diplômes qu'il délivre. Le niveau d'exigence pour ces diplômes est considérable. Le fait de refuser la variété du recrutement alors que l'on sait que l'exigence de qualité du diplôme ne sera pas compromise lui semble contraire à l'intérêt général.

François-Xavier PRIOLLAUD souhaite s'associer à cela. Il s'agit de diversifier l'entrée dans les cursus, ce qui ne remet pas en cause l'unité du diplôme à la sortie. C'est par exemple le cas des procédures CEP.

Michel PEBEREAU pense que tous sont globalement favorables à l'idée que ces candidats puissent poursuivre des études. Il serait rétrograde et corporatiste de les stopper. Il faut réfléchir aux voies et moyens de mettre en place ce mécanisme qui permette de restaurer la tradition des DESS et des DEA. Il est nécessaire d'avoir un tel dispositif et il faut que ce dispositif soit conçu globalement pour assurer l'homogénéité souhaitée à juste titre par Virginie Battu. L'expérience dira si la formation continue et si l'expérience professionnelle nécessaire ramenée à trois ans fonctionnent et permettent de créer des voies alternatives. Les jeunes gens qui sont actuellement en Master ne peuvent pas attendre que l'on puisse voir si on peut fabriquer quelque chose d'autre qui permette à de jeunes professionnels d'accéder aux formations.

Richard DESCOINGS propose que l'on continue d'étudier la question. Le groupe de travail se réunira à nouveau pour chercher une synthèse.

## **II. Bilan de la rentrée 2005-2006**

### *a) Exposé*

Laurent BIGORGNE présente des éléments de bilan pour la rentrée 2005-2006. Pour le 1<sup>er</sup> cycle, cette rentrée s'est faite entre intégration et approfondissement et pour les Masters, entre orientation et professionnalisation des cursus. Le 1<sup>er</sup> cycle a développé et renforcé son offre de campus en région. Nancy a atteint son rythme de croisière avec 200 étudiants accueillis sur le campus et 280 déployés sur les trois années, puisque 80 sont en séjour à l'étranger. On voit là le modèle du 1<sup>er</sup> cycle délocalisé tel qu'il avait été présenté au Conseil à la genèse du projet de Nancy. Poitiers a renforcé son identité ibéro-américaine à la fois grâce à l'arrivée d'Oliver Dabène, professeur des universités et spécialiste de l'Amérique latine, et grâce à la généralisation pour tous les étudiants de l'apprentissage conjoint de l'espagnol et du portugais. Le campus de Dijon a connu une évolution thématique. A son ouverture en 2001, il était tourné vers l'Europe centrale et orientale. Des étudiants, des enseignants et des intervenants extérieurs ont interrogé la direction de Sciences Po sur l'évolution de cette thématique, les pays cibles de ce cycle faisant maintenant partie de l'Union européenne. Dijon est maintenant entré dans une thématique plus large d'initiation aux affaires européennes par les sciences sociales. Enfin, un nouveau campus, abritant un cycle euro-méditerranéen, s'est ouvert à Menton. Un premier bilan de cette ouverture sera fait lors d'une prochaine séance du Conseil.

La rentrée s'est aussi caractérisée par une meilleure intégration des étudiants au cœur des 1<sup>ers</sup> cycles. Le Conseil sait que les représentants des étudiants ont souvent interrogé la direction sur le campus de Paris, en se demandant s'il était en perte de vitesse et s'il était en train de devenir un sous-modèle par rapport aux 1<sup>ers</sup> cycles en régions. Laurent Bigorgne souhaite les rassurer en cette rentrée, puisque le 1<sup>er</sup> cycle de Paris a fait l'objet de plusieurs transferts pédagogiques venant des 1<sup>ers</sup> cycles en régions. Le premier est la généralisation des périodes d'intégration qui étaient auparavant limitées aux

étudiants entrés par CEP, puis par la mention très bien. Cette année, tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année se sont vu proposer un stage d'intégration. C'était un des engagements pris par la direction au moment du retardement du calendrier de rentrée. Ce stage d'intégration comprenait notamment des séances d'initiation à l'économie et à la prise de parole en public, des interventions de professionnels et des visites d'organisations publiques ou privées. Il a également permis de mieux cerner le niveau de langue des nouveaux arrivants. On avait constaté l'année dernière pour les tests écrits de langue, qui sont laissés à la discrétion des élèves, que certains étudiants s'aidaient du dictionnaire. De ce fait, en entrant à Sciences Po, certains étudiants se retrouvaient dans des niveaux de langue ne correspondant pas à leurs besoins. Cette année, tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année à Paris comme en région ont eu un bilan linguistique individuel à l'oral qui est venu compléter les résultats du test écrit. On est en train de progresser significativement sur la prise de conscience et sur la capacité à se doter d'outils qui permettent aux élèves de progresser en langues vivantes. Une des questions qui se pose actuellement est de savoir si l'enseignement en niveau faible, qui comporte aujourd'hui quatre heures d'enseignement par semaine, ne devrait pas être renforcé quand on constate qu'un étudiant est très loin des objectifs de Sciences Po, à savoir un séjour en 3<sup>ème</sup> année dans un environnement où l'étudiant aura à utiliser une autre langue de travail que le français. Un autre élément de cette intégration est la création d'un pôle de FLE (français langue étrangère) dont s'occupera Ghislaine Fau au sein du département des langues. Enfin, on a développé avant la rentrée une offre de cours-séminaires qui prolonge le stage d'intégration déjà offert aux étudiants étrangers pour leur permettre d'entrer plus aisément dans le cursus.

En ce qui concerne le campus de Paris, la rentrée a été marquée par quatre points importants. Le premier est la création du double cursus avec l'Université Pierre-et-Marie-Curie. Ce double cursus avait déjà été discuté en Conseil et le sera à nouveau lors d'une autre séance. Le deuxième point est l'introduction d'un cours de pratique des sciences sociales initiant les élèves aux méthodes quantitatives. C'était une demande de l'ensemble du corps enseignant de Sciences Po pour le 1<sup>er</sup> cycle, qui souffrait de cette absence. Le troisième point est la consolidation des parcours renforcés en économie et en sociologie. Ils se polarisent autour de cours magistraux et offrent des conférences de méthode renforcées pour les étudiants qui le souhaitent. Le quatrième élément est une pluridisciplinarité renforcée, notamment grâce à l'enrichissement de la carte des enseignements juridiques : le cours d'initiation au droit déjà proposé en 2<sup>ème</sup> année, un nouveau cours d'initiation au droit des biens, ainsi que le renforcement du cours-séminaire sur la tradition juridique française.

En ce qui concerne les évolutions prévues pour les 1<sup>ers</sup> cycles au terme de cette rentrée, la première évolution est le renforcement de l'intégration internationale du campus de Paris. Ce renforcement passe par trois points. En premier lieu, parce qu'il y a davantage d'étudiants en 1<sup>er</sup> cycle, l'Institut doit développer en retour ses capacités d'accueil pour plus d'étudiants internationaux. Cet accueil d'étudiants internationaux ne pourra pas se faire sur la seule base du français. En outre, les élèves de Sciences Po sont demandeurs d'un enrichissement de la carte des enseignements en langues. Laurent Bigorgne tire une conclusion de ces deux convergences : Sciences Po doit développer ses capacités d'accueil pour des étudiants internationaux et français sur des programmes en anglais. Le deuxième point consiste à tenir compte de la forte demande concernant l'Asie. Le chinois est devenu une langue très courue à Sciences Po et à l'extérieur, et cela ne semble pas seulement être un effet de mode. Sciences Po souhaite créer une pépinière, un programme spécifique au sein du 1<sup>er</sup> cycle qui fixerait les apprentissages linguistiques, à côté de l'anglais, sur le japonais, le chinois et l'hindi. En plus de cela, un peu comme un 1<sup>er</sup> cycle en région, ce programme fixerait un certain nombre d'enseignements sur l'Asie pouvant être dispensés par des chercheurs du CERI et par des enseignants étrangers. Il y aurait là matière à valoriser des chaires déjà existantes : la chaire Corée, la chaire sur l'économie de l'Inde et la représentation de l'Université de Waseda à Sciences Po. Il y a là tout un potentiel insuffisamment exploité aujourd'hui. Le troisième élément de l'intégration internationale est l'amélioration permanente des performances linguistiques des étudiants.

Le deuxième grand type d'évolution est la généralisation de l'effort d'orientation et d'accompagnement pour les étudiants. Pour chaque étudiant, il faut généraliser l'entretien individuel en 2<sup>ème</sup> année avec un conseiller de Sciences Po Avenir. Cette procédure a été ouverte cette année sur la base du volontariat. Il faut la généraliser pour qu'au moment de la 2<sup>ème</sup> année, chaque étudiant puisse faire le point sur ses aspirations, ses compétences et son projet académique, en tenant compte

des débouchés sur le marché du travail. Il rappelle que le forum entreprises s'est tenu cette année le 9 novembre. Ce forum a accueilli plus de 80 entreprises qui étaient contentes d'être là. Il faut travailler à ce que cette satisfaction rencontre les aspirations des étudiants de Sciences Po. En outre, il faut introduire un stage obligatoire en 1<sup>er</sup> cycle. Les recruteurs ont fait remarquer que c'est quelque chose qui fait défaut à Sciences Po aujourd'hui.

Richard DESCOINGS souhaite intervenir sur ce dernier point, qui lui tient particulièrement à cœur. On se plaint à juste titre beaucoup en France de l'enfermement social, qui passe par des enfermements territoriaux et par le fait que les citoyens ne se croisent pas. L'Institut fait tous les efforts possibles pour faire venir à Sciences Po des étudiants qui n'avaient pas Sciences Po dans leur horizon possible ou qui pensaient ne pas avoir les moyens financiers de faire de telles études. Sciences Po a apporté une réponse par les conventions d'éducation prioritaire et par son propre système de bourses. Richard Descoings indique que le nombre de boursiers du CROUS à Sciences Po a augmenté de 20% en une année. C'est à l'échelon 5 du CROUS, qui concerne les étudiants qui ont le moins de ressources, que l'on trouve la majorité des étudiants boursiers de Sciences Po. Il faudra vérifier que cela s'inscrit dans la durée. Il lui semble que le système qui conduit à compléter les bourses du CROUS à hauteur de 50% sur les fonds propres de Sciences Po est aujourd'hui bien compris par les étudiants à l'extérieur. Mais il ne faudrait pas que ce soit à sens unique. Il fait remarquer que l'enfermement ne concerne pas que les banlieues. Les centres-villes peuvent être des lieux agréables, mais d'enfermement quand même. C'est moins grave, parce qu'on n'y trouve pas les mêmes problèmes de logement ou de sécurité. Mais c'est dramatique pour les élèves de Sciences Po qui auront un jour à exercer des responsabilités, et qui, dans leur parcours personnel et universitaire, n'auront jamais eu l'occasion de se retrouver en situation d'accueil du public ou de connaissance du fonctionnement d'une entreprise aux niveaux inférieurs. L'idée de stage ouvrier est empruntée aux écoles d'ingénieur. Il est important d'être pendant un mois en bout de chaîne, au guichet d'une caisse de sécurité sociale, ou à l'accueil d'un collègue, d'un commissariat de police ou du service de gérontologie d'un hôpital. Il est essentiel que les étudiants puissent voir une réalité sociale que la plupart ne connaissent pas du tout.

Jean-Paul FITOUSSI propose que ces stages soient étendus au corps enseignant.

Richard DESCOINGS se souvient que lorsqu'il travaillait au ministère du Budget, il avait un grave conflit avec la direction du Budget sur ce que l'Etat devait investir pour les lycées professionnels. La question était de savoir si c'étaient les collectivités locales ou l'Etat qui devaient faire le premier investissement. La direction du Budget défendait l'idée que c'étaient les collectivités locales qui devaient le faire. Richard Descoings, qui lui-même connaissait mal les lycées professionnels, a fini par demander à son interlocuteur au ministère s'il était déjà allé dans un lycée professionnel. Il a fait remarquer qu'ils parlaient tous deux de choses qu'ils ne connaissaient pas. Il a donc contacté un collègue du ministère de l'Education nationale pour aller passer deux jours dans un lycée professionnel, mais n'a jamais réussi à faire sortir de son bureau son interlocuteur à la direction du budget. Il est grave de continuer d'arbitrer sur ce genre de choses sans les connaître.

Laurent BIGORGNE présente le bilan de la rentrée dans les Masters. Il souhaite insister sur les évolutions démographiques du Master, qui avaient provoqué l'an dernier une discussion au sein du Conseil de Direction. On doit se réjouir de ce que ces évolutions démographiques sont favorables aux formations conduisant aux métiers de l'entreprise. Sur les cinq mentions du Master qui sont directement articulées à des débouchés dans l'entreprise (finance et stratégie, international business, communication et marketing, droit économique et gestion des ressources humaines), on enregistre une forte progression du nombre d'étudiants de 2004-2005 à 2005-2006. Depuis la rentrée 2004-2005, le nombre d'inscrits en finance et stratégie est passé de 72 à 102. Il est passé de 75 à 80 en international business, de 61 à 70 en communication et marketing, de 25 à 47 en droit économique et de 15 à 20 en gestion des ressources humaines. On peut faire mieux encore, mais la progression est là. S'agissant des mentions du Master qui ne mènent pas au même type de fonctions dans l'entreprise mais qui concernent toujours le secteur privé, le management de la culture et des médias connaît un tassement, le nombre d'inscrits étant passé de 72 à 64. On souhaitait ce tassement, pour faire en sorte que chacune des filières de cette mention du Master trouve son point d'équilibre et puisse se construire. Le nombre d'inscrits dans l'école de journalisme est passé de 37 à 41. On est donc bien sur le niveau de candidatures et d'étudiants souhaité.

Le pôle affaires publiques regroupe le Master affaires publiques, le Master stratégies territoriales et urbaines, le Master métiers de l'Europe et le Master carrières judiciaires. Ces Masters ont connu une évolution quantitative et qualitative. Le nombre d'inscrits en affaires publiques est passé de 199 à 238, de 15 à 25 en stratégies territoriales et urbaines, de 49 à 63 en métiers de l'Europe et de 11 à 28 en carrières judiciaires. En ce qui concerne le Master affaires publiques, les résultats d'admissibilité à l'ENA sont excellents cette année, puisque pour la première fois depuis longtemps, 88% des admissibles viennent de Sciences Po. Il reste à voir si le dispositif renforcé qui a été mis en place au sein du Master et dans la préparation aux concours porte ses fruits au moment de l'admission. Comme le Master affaires publiques, le Master de stratégies territoriales et urbaines se construit de plus en plus à la fois sur la question des collectivités locales, des politiques publiques, mais aussi avec un intérêt renouvelé du secteur privé. Il est frappant de constater que 80% des projets collectifs conduits en stratégies territoriales et urbaines sont commandés par des entreprises ou des cabinets de conseil. En effet, ils cherchent de jeunes praticiens capables à la fois de comprendre les enjeux du public et d'évoluer en fonction des demandes des cabinets de conseil. Le Master métiers de l'Europe est également à l'intersection du privé et du public et comporte 50% d'étudiants étrangers. Il y a un intérêt accru des étudiants pour le Master carrières judiciaires, qui permet notamment d'accéder au concours de la magistrature et à celui de commissaire de police. En affaires publiques, la préparation aux concours inter-institutionnels que l'on a organisée cette année pour le concours de la Commission européenne a réuni 235 inscrits. Cette formation sera plus longue que prévue, puisque le concours a été repoussé d'un mois. A la connaissance de Laurent Bigorgne, il n'y a pas d'autre formation de ce niveau en France pour ce concours qui n'aura plus lieu avant au moins six ou sept ans.

Lors de la dernière étude de la démographie du Master, le Conseil de Direction s'était interrogé sur la mention carrières internationales. Cette mention, qui réunissait 240 élèves en 2004-2005, en réunit aujourd'hui 264. Ce Master a des caractéristiques qui peuvent justifier cette démographie : plus de 50% d'étudiants étrangers, qui viennent chercher l'expertise de Sciences Po sur les affaires internationales. Ce sont des étudiants qui n'ont pas forcément vocation à s'inscrire dans le marché du travail français, ce qui est heureux. C'est une formation proche des grands MIA anglo-saxons. Sciences Po a d'ailleurs des doubles diplômes dans ce domaine avec la SIPA de Columbia University, la LSE, Saint-Gall en Suisse, le MGIMO à Moscou et bientôt HEI à Genève et l'université Bocconi à Milan. C'est un réseau d'universités qui construit sur des bases communes des Masters d'affaires internationales qui s'adressent au public et au privé, aussi bien au niveau étatique pour la diplomatie qu'au niveau des organisations internationales et des ONG. Face aux inquiétudes que le nombre élevé d'inscrits peut susciter, ce Master est en voie de diversification. Cette année, un parcours en finance internationale a été créé. Ce parcours est essentiellement en anglais et sur la base d'une solide maîtrise de l'économétrie. Ce Master est en train d'évoluer profondément, au sens où on a diversifié et mieux segmenté les filières de formation qui y sont présentes : on travaille sur le droit, sur le développement durable en lien avec Paris I, sur la question du commerce international, des finances internationales et de la sécurité. Ces évolutions sont positives, d'autant plus que ce Master constitue aussi une vitrine de Sciences Po à l'étranger. Enfin, le Master recherche, qui est passé de 78 à 84 élèves, compte parmi les premiers choix des étudiants. Marc Lazar est en train de revoir l'économie générale de ce Master pour tenir compte de la première année de fonctionnement de cette formation.

Pour cette rentrée, les Masters ont été marqués par le développement et la professionnalisation des cursus. Le Master droit économique diversifie ses parcours avec l'ouverture cette année du parcours en droit économique européen avec l'université Robert-Schuman de Strasbourg et l'ouverture à la rentrée prochaine d'un parcours trans-systémique avec l'université McGill, à l'articulation de la *common law* et du système écrit de droit tel qu'on le connaît en France. Il permettra de former des élèves dans les deux domaines. Le Master stratégies territoriales et urbaines a un projet avancé de double diplôme avec la LSE, ce qui permettra d'internationaliser le contenu de ce Master et de projeter les élèves vers des univers professionnels plus larges.

En ce qui concerne les évolutions prévues pour le Master, sur la base des évolutions démographiques, qui sont satisfaisantes par rapport aux préoccupations qui avaient été exprimées par le Conseil de Direction, il est d'abord prévu de faire évoluer la politique de recrutement du Master. C'est chose faite grâce au nouveau règlement d'admission qui a été voté aujourd'hui. Il reste maintenant à en tirer les enseignements à l'usage. Le deuxième élément d'évolution consiste à diversifier les parcours

pédagogiques des étudiants et à les mettre le plus souvent en situation pré-professionnelle. C'est la vocation de chaque Master. Les Masters devenant plus lisibles, plus petits et plus gérables, il appartient à chaque équipe pédagogique d'articuler le plus possible l'offre pédagogique par des mises en situation. La troisième évolution consiste à consolider et étendre la place de l'apprentissage dans les formations. La quatrième évolution est le développement de l'activité pédagogique de Sciences Po Avenir via des ateliers CV, des rencontres ciblées avec des DRH, des simulations d'entretiens et des mises en situation. Enfin, dans ce contexte qui évolue, il faut repenser la place des tronc communs.

#### *b) Questions et observations*

Michel PEBEREAU le remercie. Il constate qu'il y a un net progrès par rapport à la situation antérieure.

Erhard FRIEDBERG souhaite faire deux remarques. La première est que le nombre d'étudiants en 1<sup>ère</sup> année du Master recherche est nettement insuffisant. Il est vrai qu'il y a une augmentation du nombre d'inscrits, mais elle correspond à une attrition totale des deux tiers du Master recherche en 1<sup>ère</sup> année. La répartition interne est telle que plusieurs mentions du Master recherche ont un nombre insuffisant d'élèves en 1<sup>ère</sup> année. Il ne voit pas comment une simple addition ou reconfiguration interne des Masters pourrait régler ce problème. On pourrait parier sur une évolution à moyen terme, mais personnellement, il en doute. Il pense que c'est un vrai problème qu'il faut affronter. Il n'y a probablement pas la masse critique interne à Sciences Po pour nourrir la 1<sup>ère</sup> année du Master recherche de manière durable. Sa deuxième remarque porte sur l'évolution des contenus du Master. Il a cru comprendre dans l'exposé de Laurent Bigorgne que même les contenus des Masters professionnalisants sont en train d'évoluer. Il pense que l'une des choses importantes qu'il faut essayer de faire, par exemple dans les mentions GRH et communication, est de diffuser un esprit recherche dans les Masters professionnels. Il estime que l'opposition entre Masters professionnalisants et Master de recherche est une philosophie à laquelle Sciences Po ne devrait pas adhérer. Un bon professionnel doit avoir une capacité de comprendre ce qu'est la recherche et doit avoir une capacité de recherche. Cela ne veut pas dire qu'il est chercheur, mais qu'il est capable de comprendre ce que peut lui apporter une approche recherche. Cela veut aussi dire qu'il apprend, qu'il n'est pas là uniquement pour appliquer des solutions. Il doit aussi savoir poser des problèmes. Si cela peut se faire à travers l'évolution des contenus des Masters, on pourra peut-être à terme penser à une interpénétration plus forte de ces deux piliers qui sont maintenant trop séparés.

Jean-Baptiste DABEZIES est satisfait de voir qu'un certain nombre d'évolutions intéressantes ont eu lieu dans la formation, notamment des modifications qui avaient été réclamées comme l'initiation au droit en 1<sup>er</sup> cycle et le renforcement de l'orientation professionnelle. Les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle n'ont pas toujours tous les éléments pour choisir correctement leur futur cursus. En ce qui concerne le bilan linguistique individuel à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année, il demande quelle est la part de l'écrit et de l'oral, la seule évaluation orale ne suffisant pas à juger du niveau linguistique d'un étudiant. Par ailleurs, en ce qui concerne le projet de développement de programmes en anglais pour des étudiants internationaux, il demande si cela se ferait en plus du français ou en remplacement du français, cette dernière éventualité étant difficilement acceptable. Il est important que si des étudiants étrangers viennent à Paris, ce soit notamment pour maîtriser le français. A ce sujet, il souhaite souligner les disparités de niveau des étudiants étrangers en français, notamment ceux du programme international, alors que ceux du CIEP maîtrisent mieux le français.

Gallien LEFEVRE tient à rappeler que l'UNEF avait aussi réclamé une initiation au droit en 1<sup>er</sup> cycle. Puisqu'on prévoit de créer un programme axé sur l'Asie, il demande ce qu'il en est de la possibilité d'un premier cycle asiatique en région, par exemple au Havre, puisque cela avait été évoqué par un hebdomadaire national.

Virginie BATTU ajoute que l'UNEF est très satisfaite de l'introduction d'un stage ouvrier en 1<sup>er</sup> cycle, qui correspond à une de ses revendications. Elle demande si ces stages seraient rémunérés ou pas. S'il s'agit de connaître la vie de ces milieux et des personnes qui y travaillent, la rémunération du travail en fait partie.

Michel PEBEREAU pense qu'il faudrait trouver une autre expression que « stage ouvrier », qui est plutôt dépassée.

Patrice-Michel LANGLUME demande quel horizon on se fixe pour la mise en œuvre de ces stages en entreprise. Par ailleurs, ce qui a été dit sur le rôle croissant du monde asiatique est très important et il demande si on pourrait envisager de prolonger ce programme Asie par une mention du Master tournée vers l'Asie.

Michel PEBEREAU souhaite revenir sur les propos d'Erhard Friedberg. Quand il a analysé les caractéristiques nécessaires pour les jeunes diplômés à la sortie de l'Institut, il dit que l'esprit de recherche était nécessaire pour ne pas appliquer systématiquement des méthodes déjà expérimentées dans la vie professionnelle. Il est d'accord sur l'importance de ce point, mais estime que la recherche n'est pas la seule chose qui permet cela. Il y a aussi l'entreprise, et dans ce contexte précis, l'esprit de recherche et l'esprit d'entreprise reviennent au même.

Richard DESCOINGS répond qu'en ce concerne le stage de 1<sup>er</sup> cycle, compte tenu des réactions du Conseil, on pourra soumettre prochainement cette décision au vote du Conseil. A partir de là, la direction contactera les grandes organisations qui sont les premières à voir la réalité sociale et à être en contact avec le grand public, comme la RATP et les caisses de sécurité sociale, afin de voir quelle est la réponse apportée par ces grosses structures. Cela ne veut pas dire que chaque élève fera son stage dans une structure de ce genre. Mais si ces grosses structures n'aident pas Sciences Po au départ pour ces stages, les choses seront plus difficiles. Si les réponses sont favorables dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2006, on pourrait envisager, non un stage obligatoire pour tous, mais d'abord une expérimentation fortement incitatrice dès l'automne 2006. Cela dépendra du retour des entreprises et des institutions contactées. Il répond à Virginie Battu que si elle le souhaite, il leur posera la question de la rémunération. Mais il rappelle qu'il ne s'agirait que d'un mois de stage. Beaucoup de stages de cette nature n'ont pas de rémunération. Pour un mois de découverte sociale du terrain, il ne faut pas s'attendre à des indemnités de stage.

Michel PEBEREAU pense qu'il ne serait pas rationnel de demander une rémunération pour ces stages. On va se trouver dans une situation dans laquelle on demandera à des entreprises d'accueillir ces étudiants pour une première expérience de terrain. Il n'y a pas de rémunération sans travail. Or quand on fait un stage dans une entreprise, on ne fournit pas un travail, mais on est une charge pour l'entreprise. Il faut se rendre compte qu'un stagiaire de courte durée déstabilise et dérange plutôt le travail de l'entreprise. Plutôt que de se demander quelle pourrait être la rémunération, il vaut mieux commencer sans l'envisager. Si un stagiaire apporte quelque chose à une entreprise, celle-ci le reconnaîtra d'une façon ou d'une autre. Le premier objectif doit être de réussir à organiser ces stages de 1<sup>er</sup> cycle. Ce ne sera pas une petite affaire, parce que ces entreprises ne cherchent pas de stagiaires.

Jean-Jacques GABAS pense que l'idée d'un stage ouvrier est excellente. Il fait remarquer qu'il y a deux types de stages, qu'il ne faut pas confondre. Par définition, les stages ouvriers en école d'ingénieur ne sont jamais rémunérés. Ils n'ont pas lieu de l'être. En revanche, il y a parfois des abus de la part d'entreprises qui enchaînent une série de stagiaires de longue durée sur des postes qui mériteraient un recrutement. Mais c'est une chose très différente.

Michel PEBEREAU ajoute que par tradition, les stages ouvriers sont plutôt une charge pour l'entreprise.

Virginie BATTU pense que la question de la rémunération se pose puisqu'il s'agit de faire un stage dans lequel l'étudiant effectuerait des tâches correspondant à un travail normal de standardiste, par exemple. Un certain nombre d'étudiants font déjà ce type de travail pendant l'été et ils sont rémunérés. Elle souligne qu'il s'agit de faire des tâches qui ne demandent pas une formation longue de la part de l'entreprise.

Richard DESCOINGS répond qu'il ne s'agirait pas de faire un travail non qualifié, mais plus, par exemple, d'accompagner un travailleur social pendant un mois. Cela permettrait de découvrir la réalité sociale de façon beaucoup plus riche qu'avec un travail de standardiste, mais il serait impossible de demander une rémunération pour cela. Il s'agit d'accompagner celles et ceux qui sont au contact de la vraie difficulté sociale en France. Il répond à Gallien Lefevre qu'il a lu comme tout le monde l'article sur la création d'un premier cycle au Havre. Il a apprécié l'utilisation par le maire du

Havre ses adjoints de la presse pour manifester la candidature du Havre. En l'état actuel des choses, l'université du Havre a simplement contacté Sciences Po pour réfléchir à ce que nous pourrions faire ensemble. Ce n'est pas allé plus loin que cela. L'utilisation de la caisse de résonance médiatique est dangereuse et il n'est pas évident que le Havre soit la ville la plus indiquée pour attirer des étudiants asiatiques. En revanche, le principe d'un premier cycle dédié à l'Asie dans toute sa diversité est une bonne idée, à laquelle il faudra réfléchir.

Laurent BIGORGNE répond à Jean-Baptiste Dabezies qu'en ce qui concerne la part de l'écrit et de l'oral dans l'évaluation du niveau des étudiants, il est souvent stupéfait de constater que certains étudiants qui ont de bons résultats lors d'un test écrit de langue sont incapables de s'exprimer correctement à l'oral dans la même langue. C'est un des défauts sur lequel il faut travailler. La part de l'oral par rapport à l'écrit a tendance à être de plus en plus forte. En ce qui concerne les cours en français, il ne croit pas que l'on puisse remplacer les enseignements en français par des enseignements en anglais. Mais il pense qu'il faut laisser les étudiants libres de leurs choix. Un certain nombre d'étudiants français et étrangers souhaitent suivre des programmes en anglais. C'est à Sciences Po de pouvoir faire une offre et de développer des programmes en fonction de l'intérêt manifesté par les étudiants. La compétition internationale est très forte. Si Sciences Po reste sur une posture qui consiste à dire que les enseignements sont uniquement en français, les étudiants internationaux que l'on souhaite attirer ne viendront pas.

Jean-Jacques GABAS est d'accord. Il y a quelques jours, dans le cadre d'un atelier international, quatre étudiants anglophones lui ont demandé s'ils pourraient rédiger leur rapport en anglais. Il a accepté, mais a fait remarquer que ce n'est pas possible partout. A la Sorbonne, on ne peut pas rédiger un mémoire en anglais. Il souhaite avoir cette liberté à Sciences Po.

Laurent BIGORGNE indique à Patrice-Michel Langlumé qu'il existe déjà un programme Asie au sein du Master recherche. L'idée est que si on parvient à ouvrir une pépinière du programme Asie en 1<sup>er</sup> cycle, l'offre se déploie ensuite dans les différents Masters.

### **III. Participation au GIP « Institut des Amériques latines »**

#### *a) Exposé*

Richard DESCOINGS indique que depuis plusieurs années, les universités françaises réfléchissent à la possibilité de rassembler leurs forces intellectuelles sur le thème des Amériques, aussi bien l'Amérique du Sud que l'Amérique du Nord. Cette coopération universitaire s'appuie sur le dispositif classique qu'est le groupement d'intérêt public. Concernant les Amériques, Sciences Po a des forces importantes avec le CERI, le 1<sup>er</sup> cycle ibéro-américain de Poitiers, et avec le développement de ce domaine à l'échelon du Master. Il a donc semblé naturel que Sciences Po participe à ce GIP.

#### *b) Questions et observations*

Michel PEBEREAU rappelle que le dossier remis aux membres du Conseil comporte la convention constitutive du GIP « Institut des Amériques ». Il demande s'il y a des questions.

Gallien LEFEVRE indique que l'UNEF est très enthousiaste devant cette mesure, notamment parce qu'avec cette nouvelle ouverture vers l'Amérique latine, Sciences Po s'internationalise encore, mais aussi parce que cela constitue une ouverture vers les universités françaises et les IEP de province. L'UNEF est pour la multiplication à l'avenir de ce type de démarche, qui contribue non seulement à améliorer et à normaliser les relations de Sciences Po avec les universités, notamment parisiennes, mais aussi à améliorer les relations entre étudiants et à supprimer les clivages absurdes qui peuvent exister dans la recherche.

Michel PEBEREAU est d'accord sur le fait que c'est une amélioration, mais il ne voit pas en quoi c'est une normalisation.

Jean-Paul FITOUSSI demande si l'intérêt du GIP est supérieur à l'intérêt de ce qui est prévu par la loi de recherche.

Richard DESCOINGS répond que c'est un projet qui est fondé sur un dispositif juridique radicalement distinct de ceux qui sont prévus dans la loi recherche. Il est difficile d'en discuter, puisqu'il ne sait pas exactement quels seront les ajustements juridiques de cette loi lorsqu'elle sera adoptée. Il souligne le GIP « Institut des Amériques », qui est porté par l'Institut des hautes études d'Amérique latine, a déjà cinq ans d'existence. Le GIP est un instrument juridique très largement utilisé dans différents domaines.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote sur la convention.

c) Vote

La convention constitutive du GIP « Institut des Amériques » est adoptée à l'unanimité.

#### **IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 octobre 2005**

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

#### **V. Echange d'informations sur des questions diverses**

Richard DESCOINGS indique qu'il fera passer cette semaine aux membres du Conseil le rapport du Conseil national d'évaluation des universités, qui a été rendu public le 17 novembre. Richard Descoings l'a immédiatement fait mettre sur le site Internet de Sciences Po. Il rappelle qu'à la demande des élus étudiants, on a inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil un bilan de l'aide sociale. Il propose que l'on puisse aussi y évoquer le contenu de ce rapport, qui caractérise globalement Sciences Po par les trois mots-clés créativité, qualité et réactivité. Un des éléments des conclusions du rapport est de dire que Sciences Po devrait arrêter de se développer et de se réformer. Le directeur a fait une réponse au rapport expliquant que sur les conseils d'un certain nombre de sociologues, Sciences Po estimait au contraire qu'il fallait privilégier la notion de fluidité, de rénovation à la fois permanente et ordinaire, plutôt que de réforme brutale tous les dix ans. Richard Descoings se félicite que dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sciences Po soit considéré comme presque trop à la pointe de la réforme.

Jean-Baptiste DABEZIES souhaite revenir sur la préparation aux concours, qui a connu un certain nombre de changements cette année. Cela fonctionne plutôt bien, mais il pense qu'il faudrait assurer des cycles accélérés de rafraîchissement des connaissances pour tous les concours. Par ailleurs, l'UNI avait défendu l'idée de développer le système informatique sur certains points, notamment sur les informations qui doivent circuler au sein de Sciences Po. Il y a des informations qu'on devrait pouvoir trouver, soit sur une boîte e-mail, soit sur un espace dédié à cet effet, par exemple lorsque la bibliothèque ferme pour une journée. Il fait également remarquer qu'il manque certains calendriers sur le site Internet, ce qui doit être lié aux problèmes qu'il y a eu lors de la rentrée.

Isabelle MARIANI fait remarquer qu'au cours des dernières semaines de crise qu'a traversé le pays, Sciences Po a été constamment cité en exemple, notamment pour sa politique pédagogique. Des membres de l'association des professeurs et maîtres de conférence étaient en voyage pédagogique à Boston, où ils ont rencontré leurs collègues de Harvard, de la Tufts University, de Smith College et du MIT. Ils ont été très largement interrogés sur les expériences de Sciences Po.

Michel PEBEREAU admet que c'est très bien pour Sciences Po et souligne que certains étudiants ont été aperçus à la télévision. Mais c'est en même temps atterrant globalement, parce que cela veut dire que l'expérience de Sciences Po est la seule chose positive dont on puisse parler dans un tel moment, ce qui est triste pour la France.

La séance est levée à 10h 07.